



Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture de la station de pompage, avec installation de panneaux photovoltaïques

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Les installations de traitement de l'eau potable ont été rénovées en 2016. Ces travaux ont permis de répondre aux critères techniques, énergétiques et surtout qualitatifs attendus de la part de la population et exigés par les services cantonaux. En revanche, le bâtiment abritant ces installations n'a pas connu de réfection depuis de nombreuses années.

Or, l'état de la toiture est fortement dégradé. Raison pour laquelle le Conseil communal vous soumet une demande de crédit de CHF 65'000.-.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité photovoltaïque sur les bâtiments communaux, menée par l'entreprise Planair SA, l'opportunité de poser une installation photovoltaïque en toiture a été examinée. Il s'avère que ce bâtiment présente une situation intéressante pour une telle installation, plus précisément sur les pans sud/sud-ouest. Ces conditions cadres intéressantes sont dues principalement au taux élevé d'autoconsommation (la station fonctionne toute l'année avec forte consommation pendant la journée). L'investissement est financièrement rentable en 17 ans. Le Conseil communal opte ainsi pour revêtir les pans les mieux exposés et présentant le meilleur potentiel de production.

Le crédit demandé de CHF 65'000.- est calculé de la manière suivante :

- Travaux de ferblanterie et couverture	CHF	36'000.-
- Installation solaire photovoltaïque	CHF	27'000.-
- Divers et imprévus	CHF	<u>2'000.-</u>
Total	CHF	65'000.-

Les coûts de l'installation solaire photovoltaïque pourront être totalement financés par le fonds à vocation énergétique. En effet, cette réserve se monte, au 31 décembre 2019, à CHF 34'699.- et est alimentée par la redevance à hauteur d'environ CHF 20'000.- annuellement.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit qui s'avère désormais nécessaire pour maintenir l'état correct du bâtiment et qui constitue, par la même occasion, une incitation à privilégier l'énergie renouvelable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Conseil communal

La Sagne, le 7 mai 2020
CC/Adm.